

MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
ET SECONDAIRE

au décret 76/343 du 21.9.76 portant promotion
au titre de l'année 1975 des Professeurs
certifiés des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement
de la République Populaire du Congo.-

DIRECTION
GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

DGT.

Professeurs Certifiés

Article 1er : Au 4ème Echelon

Après :

TCHIMBEMBE Antoine p/c du 8.10.75, en scc à B/ville

Ajouter :

AMBARA Georges p/c du 8.10.75, en scc à B/ville.-

LE RESTE SANS CHANGEMENT./-

Brazzaville, le 15 Mars 1977

- Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire

Le Ministre de la Justice et du
Travail

F. OKOBO.-

P. NGAKA.-

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS :

MEPS..... 2
DGE..... 2
MESCA..... 2
DGE..... 2
DCP..... 2
DAAF..... 4
DGT..... 2

J.J. ONTSA-ONTSA.-

Trésor..... 1